

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2016

---

PLF 2017 - (N° 4061)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° I-CF104

présenté par  
M. Hetzel

-----

### ARTICLE 25

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Historiquement, la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (Coface) avait reçu de l'État un fonds de roulement afin de gérer pour l'État la garantie à l'export des entreprises françaises.

Le Gouvernement a décidé que ce risque serait désormais couvert par la Banque publique d'investissement (BPI). Le fonds de roulement de quelque 4,3 Md€ va ainsi être récupéré par l'État, sans que le Trésor ait à le reverser à BPI France.

Une recette exceptionnelle sans laquelle le déficit l'État aurait été d'autant plus dégradé l'année prochaine.